



Course

2024

ARTICLE 1

La course est inscrite pour les catégories concernées, au calendrier du KID VTT, un challenge ouvert aux licenciés de toutes les fédérations cyclistes. Un classement individuel sera établi.

Pour les licences non-compétition (UFOLEP loisir), il suffit de présenter un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme en compétition.

Le challenge sera composé pour la saison 2024 de minimum trois épreuves de cross-country dédiées aux kid vtt :

2 courses UFOLEP et 1 course FSGT.

Les compétiteurs seront soumis aux règlements de la fédération organisatrice et à la mise en grille et catégorie du kid vtt.

ARTICLE 2

Les catégories concernées sont dans le tableau ci-dessous.

Années de Naissance	Catégorie	temps de course	type
2010 et 2011	U 15	30 à 45 min	course
2012 et 2013	U 13	20 à 30 min	
2014 et 2015	U 11	10 à 20 min	
2016 et 2017	U 9	15 min maximum	
2018 et 2019	U7	10 min maximum	
2020	U5	10 min maximum	animation

ARTICLE 3

Pour chaque épreuve concernée sera attribué un classement individuel par l'attribution de points : 25, 20, 17, 15, 13, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3 et 2 points respectivement aux 15 premiers coureurs classés de chaque épreuve puis 1 point à tous les autres coureurs classés.

Le classement général individuel sera établi par l'addition des points obtenus.

En cas d'ex aequo, les coureurs seront départagés par le plus grand nombre de participation, puis de première place puis, le cas échéant, de 2ème et de 3ème place. En cas de nouvelle égalité, c'est le classement de la dernière épreuve qui les départagera.

ARTICLE 4

Gestion du classement pour la saison 2024 :

Les commissaire et M. Eric Charmes (AOTL Cyclisme) ont la gestion du challenge et seront en charge de transmettre les résultats pour diffusion.

Les cas non prévus par ce règlement seront étudiés de façon collégiale par des représentants des club organisateurs et les commissaires.

ARTICLE 5

Le protocole du KID VTT est pris en charge par les organisateurs et les fédérations participantes :
En fin de saison du kid vtt :

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.



ARTICLE 6

La course est ouverte pour les catégories supérieures à U15, à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence compétition délivrée par la FFC ou l'UFOLEP.

La présentation du certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition valable de moins de 1 an est OBLIGATOIRE pour les non licenciés.

Une zone d'assistance devra être matérialisée afin de permettre aux coureurs de réparer si besoin. La zone devra si possible être double et située à la moitié du parcours.

Si toutefois une casse survenait au moment du départ et à maximum 200m de la ligne, le pilote pourra réparer sur place avec assistance si nécessaire après autorisation du commissaire.

Les pilotes ne seront en aucun cas autorisés à reconnaître le parcours durant les périodes de courses sous peine de mise en grille en dernière ligne pour le premier rappel puis refus de départ si récidive.

Les reconnaissances seront autorisées la veille, le jour de l'épreuve jusqu'à 1h avant le premier départ, puis à l'issue de la course des enfants après accord des commissaires, jusqu'à la reprise.

Tarifs des engagements :

- U9 et en dessous : 6€
- U11 : 8€
- U13 : 8€
- U15 : 11€
- U17 : 11€
- U19, Dames, Seniors, U23, Master : 17€
- Non licenciés : 27€

ARTICLE 7

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et des protections qu'ils utilisent.

Les concurrents devront porter obligatoirement de façon très visible les autocollants et les plaques de cadres portant le nom du sponsor. Le non-respect de ces emplacements réservés entraînera le refus de départ.

Les pilotes devront s'aligner au départ avec le maillot de leur club ou de leur team mentionné sur leur licence.

Le port du casque rigide avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve ainsi que pendant les reconnaissances.

Assistance technique :

L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre.

Le changement de vélo est strictement interdit durant toute l'épreuve.

Tout participant qui bénéficiera d'une aide extérieure matérielle en dehors de la zone d'assistance définie sera disqualifié, hormis jusqu'à 200 m de la ligne de départ et au moment du départ uniquement, et après en avoir informé le juge au départ.

Le remplacement de roues entre concurrents en course est interdit sous peine de disqualification.

Sur le circuit, à part les concurrents, seules les motos ou VTT officiels de l'organisation sont admis et dont les pilotes porteront un signe distinctif (chasuble, plaques distinctives, ...).

ARTICLE 8

La ligne de départ est matérialisée au sol.

On pourra placer au minimum 5 concurrents par ligne et 20 maximum.



La mise en grille de la première manche se fera par ordre du classement général N-1.

Les féminines seront dans un couloir ou une ligne dédiée en fonction de la catégorie.

Aucun remplacement sur les lignes ne pourra être demandé, sauf pour les détenteurs de maillots FFC/UCI distinctifs : Champion de France, d'Europe, du Monde ou Olympique en titre.

Les départs seront donnés au coup de sifflet de l'arbitre selon la procédure FFC VTT après la mise en grille.

Les coureurs devront avoir au moins un pied au sol durant la procédure.

Horaires de départ :

- 11h30 : U19, Espoirs U23, Seniors, Masters, Élite F*, U17F, U17, U19 F, Masters F, OPEN* espoirs et seniors F (Formats : 45 minutes de course pour les U17F, 1h de course pour U19F, U17 et 1h15 pour les autres catégories)

- 13h00 : PROTOCOLE

- 13h45 : U5/U7

- 14h00 : U9

- 14h30 : U11

- 15h15 : U13

- 16h00 : U15

- 17h00 : PROTOCOLE

ARTICLE 9

DEPART REFUSE :

- Défaut de signature de la feuille de présence
- Non-respect des emplacements réservés aux partenaires,
- défaut de plaque,
- Absence de casque ou matériel non conforme
- Non port du maillot du club ou du team
- absence d'embouts de cintre.
- non-respect des horaires de reconnaissance

MISE HORS COURSE :

- non-respect de la procédure de départ
- Absence sur un contrôle de passage ou non-respect du parcours
- Circulation en sens inverse du circuit
- Assistance matérielle extérieure
- Non-respect d'un signaleur, bénévole ou arbitre pendant la course
- Utilisation de moyen de liaison, de musique
- jets de déchets sur le parcours en dehors de la zone technique ou de la ligne d'arrivée

REINTEGRATION EN DERNIERE LIGNE :

- non-respect de sa ligne de départ
- Non-respect d'un signaleur, bénévole ou arbitre avant le départ
- reconnaissance en dehors des créneaux officiels